

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences relatives à la sécurité.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

			_	
Title - Sujet				
Aménagement 5 & 7iè étages -				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
EP067-171663/B		2016-1	2-1	2
Client Reference No N° de ré	férence du client			No N° de réf. de SEAG
20171663		PW-\$\$	FG	-360-72071
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	° VI	ΛE
fg360.EP067-171663				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end fi	in	Time Zone
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire
on - le 2017-01-19			- 1	Eastern Standard Time
On - le 2017-01-19				EST
F.O.B F.A.B.			•	
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Βι	ıyer Id - Id de l'acheteur
Simard, Jean-Pierre			fg.	360
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	ю	N° de FAX
(819) 420-1796 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, servic	es et construction:			
1	ecified Herein			
Précis	é dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	eres d'imprimerie)
Signature	Date



Client Ref. No. - N° de réf. du client

20171663

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B

Project No. - N° du projet R.079067.002

INVITATION À SOUMISSIONNER

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro EP076-171663/A, datée du 24 octobre, 2016, dont la date de clôture était le 17 novembre, 2016, à 14h00.

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP08 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP09.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2016-04-04. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'informations.

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Conformément aux clauses IG07 des instructions générales R2710T, vous devriez dresser, au moyen de l'Annexe D, la liste des sous-traitants chargés des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné et soumettre le tout à la date de clôture de la demande de soumissions.

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2016-04-19-00-fra.html

AJOUT D'UNE CLAUSE ÉVALUATION DU RENDEMENT - CONTRAT

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS04 de l'ajout d'un paragraphe à la clause R2810D.

AJOUT DE TERMINOLOGIE

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS05 de l'ajout de terminologie à la clause R2810D.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Exigences relatives à la sécurité industrielle
- IP09 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
- IP10 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Condition d'assurance
- CS04 Évaluation du rendement contrat
- CS05 Interprétation

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1- DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 2 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C- RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE D - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

DOCUMENTS DE SOUMISSION IP01

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le quide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat/5/R

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être recues au moins six (6) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 **VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra à la Place du Portage - Phase IV, 140 Promenade du Portage, Gatineau, Québec, le jeudi 5 janvier, 2017. La visite des lieux débutera à 13h30 (HNE).

Les soumissionnaires intéressés doivent contacter l'agent d'approvisionnement pour le vendredi 30 décembre 2016 ou avant, afin de fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite des lieux. Une pièce d'identité valide avec photo sera requise afin d'assurer l'accès à l'édifice. Noter qu'il n'y a pas de stationnement disponible à la Place du Portage -Phase IV. Les soumissionnaires seront responsables de leurs frais de stationnement.

Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet

R.079067.002

soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

IP04 **RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 819-956-1459.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de télécopieur 819-956-1459.

IP06 **FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS IP07

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les a) approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE IP08

1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle

IP09 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 2) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 2.

* Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.qc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
 - du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque facon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des a) exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par

Solicitation No N° de l'invitation	
EP076-171663/B	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.

5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS04 ÉVALUATION DU RENDEMENT - CONTRAT

La Condition générale CG1.22 est ajouté à la clause R2810D

CG1.22 Évaluation du rendement – contrat

- 1. Les entrepreneurs doivent prendre note que le rendement de l'entrepreneur pendant et après la prestation des services sera évalué par le Canada. L'évaluation sera basée sur les critères suivants:
 - a. qualité des travaux exécutés.
 - b. délais d'exécution
 - c. gestion de projet
 - d. gestion du contrat
 - e. santé et sécurité

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20171663

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

2. Un facteur de pondération de 20 points est attribué à chacun des cinq critères comme suit:

a. inacceptable: 0 à 5 points
b. non satisfaisant: 6 à 10 points
c. satisfaisant: 11 à 16 points
d. supérieur: 17 à 20 points

- 3. Les conséquences découlant de l'évaluation du rendement sont les suivantes :
 - a. Pour une cote globale de 85 p. 100 ou plus, une lettre de félicitation est envoyée à l'entrepreneur.
 - b. Pour une cote globale entre 51 p. 100 et 84 p. 100, une lettre type rencontre les attentes est envoyée à l'entrepreneur.
 - c. Pour une cote globale entre 30 p. 100 et 50 p. 100, une lettre d'avertissement est envoyée à l'entrepreneur indiquant que si, au cours des deux (2) prochaines années, sa côte de rendement est de 50 p. 100 ou moins sur une autre évaluation, la firme pourrait être suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
 - d. Pour une cote globale de moins de 30 p. 100, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
 - e. Pour une cote de 5 points ou moins pour un critère, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

Le formulaire <u>PWGSC-TPSGC 2913</u>, Select - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (FRERE), est utilisé pour évaluer le rendement.

CS05 INTERPRÉTATION

La Condition générale CG1.1.2 de la clause R2810D est modifié pour inclure les nouvelles terminologies suivantes

« Services d'architecture et de génie » :

services pour fournir une gamme de rapports d'enquêtes et de recommandations, la planification, la conception, la préparation ou la supervision de travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de restauration et inclut les services de gestion de contrats, de projets immobiliers.

« Services de construction » :

la construction, la réparation, la rénovation ou la restauration d'un ouvrage à l'exception d'un navire et qui comprend; la fourniture et l'érection d'une structure préfabriquée; le dragage; la démolition; les services environnementaux liés à un bien immobilier; ou, la location d'outillage destiné directement ou indirectement à l'exécution des services de construction mentionnés ci-dessus.

« Services d'entretien d'installations » :

services liés aux activités normalement associées à l'entretien d'une installation et le maintien des espaces, des structures et des infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une manière routinière, prévue ou anticipée pour éviter la défaillance et / ou la dégradation, incluant des services d'inspections, d'essais, d'entretien, de classification quant à l'état de fonctionnement, de réparations, de reconstruction et de remise en état, ainsi que la fourniture de services d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets, de déneigement, d'entretien des pelouses, de remplacement des revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de plomberie, de peinture, et autres petits travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Conditi	ons supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Signature

20171663

Client Ref. No. - N° de réf. du client

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

Nom du projet : Réaménagement 5^{ième} et 7^{ième} étages, PdP Phase IV Emplacement: Place du Portage - Phase IV, 140 Promenade du Portage, Gatineau, Québec Numéro de projet : R.079067.002 SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE Nom: Adresse: Téléphone: ______ NEA Adresse courriel : Le Numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle : SA03 OFFRE Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de \$ excluant les taxe(s) applicables. (exprimé en chiffres) SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation. SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat. SA06 DURÉE DES TRAVAUX L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les trente-huit (38) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre. SA07 GARANTIE DE SOUMISSION Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission. **SA08 SIGNATURE** Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Date

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

APPENDICE 1 – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée,

l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Project No. - N° du projet R.079067.002

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B

APPENDICE 2 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis : L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	_
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

ANNEXE A - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

**			RECEIVED !		
	Government	Gouverneme	or OCT 84 2016 FT	Contract Number / Numéro du contrat	
	of Canada	du Canada		EP067-171663	
			particular and the man have also and the state in the first and the state of the st	Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

	VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATI	IVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)	三人士 经基础 医水体 水平 化基甲基
Originating Government Department or Or Ministère ou organisme gouvernemental or	ganization / Public Works and Government Services	Branch or Directorate / Direction g Real Property Branch	énérale ou Direction
3. a) Subcentract Number / Numéro du contr	at de sous-traitance 3. b) Name and Ado	dress of Subcontractor / Nom et adresse of	du sous-traitant
Brief Description of Work / Brève descripti	ion du travail		
Full floor refit of Place Du Portage, 5th floor as we			
5. a) Will the supplier require access to Cont Le fournisseur aura-t-il accès à des ma		#8. A. S	✓ No Yes Non Oui
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des dor sur le contrôle des données techniques			Non Yes Non Oui
Indicate the type of access required / Indi		W.F. Inc.	
Le fournisseur ainsi que les employés a (Specify the level of access using the c (Préciser le niveau d'accès en utilisant	le tableau qui se trouve à la question 7, c)	biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES?	Non Yes Oui
PROTECTED and/or CLASSIFIED info Le fournisseur et ses employés (p. ex. à des renseignements ou à des biens F	nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accè PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autoris	ès à des zones d'accès restreintes? L'acc	ès Non L' l'Oui
	de livraison commerciale sans entreposage de r		✓ No Yes Non Oui
7. a) Indicate the type of information that the	supplier will be required to access / Indiquer le t	type d'information auquel le foumisseur de	evra avoir accès
Canada	NATO/OTAN	Foreign / Étrar	
7. b) Release restrictions / Restrictions relati	ves à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relati à la diffusion	ve
Not releasable À ne pas diffuser		H	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à	
Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(les): / Préciser le(s) p	Specify country(les): / P	réciser le(s) pays :
7. c) Level of information / Niveau d'informat	lion		
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A	
PROTÉGÉ A L	NATO NON CLASSIFIÉ L	PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B	
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL L	PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	CONFIDENTIEL	
SECRET	COSMIC TOP SECRET	SECRET	
SECRET	COSMIC TRES SECRET	SECRET	
TOP SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET	
TRÉS SECRET		A STATE OF THE STA	
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT TRÉS SECRET (SIGIN	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canada



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract	Number	Numero	du contrat

EP067-171663 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

- 0.5 Ex. (A)(C)		APARTO CONTRACTOR STATEMENT OF STATEMENT
PART A (cont	nued) / PARTIE A (suite)	5000000000000000000000000000000000000
	olier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	/ No Yes
	ur aura-l-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS-et/ou CLASSIFIÉS?	V Non Oui
	ate the level of sensitivity:	
	ative, indiquer le niveau de sensibilité :	No Yes
9. Will the sup	officer require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?	✓ Non Yes Oui
Le loumisse	ur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	L- Non L Jour
Short Title(s	of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :	54
Document N	umber / Numéro du document :	and the second of the second o
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personn	el security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
	2 (2) (2) (3) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4	and the street states
	THE CONTROL OF THE CO	OP SECRET
	COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TE	RES SECRET
- [5]	TOP SECRET-SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET C	OSMIC TOP SECRET
7 4.7		OSMIC TRÈS SECRET
7		According to the Section of the Sect
	SITE ACCESS	
	ACCÉS AUX EMPLACEMENTS	-
	Special comments:	
. 5.9	Commentaires spéciaux :	
	North Marie Control of the State of the stat	S
19	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité	doit être fourni
40 K Man (199	creened personnel be used for portions of the work?	I No TYes
Du pore	onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	Non Out
	(영화대표 NGP) - [2011년 : 120 - 120 HERE -	No Yes
	ill unscreened personnel be escorted?	Ngn Oui
Dans ra	ffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
PART C - SA	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
INFORMATI	A A SSE TO THE RESERVENCE TO T	_
	the base wheels a register and stars DECTECTED and/or PLASSIEIED information or assets on its site or	No Tyes
	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	Non Oui
premise	s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	
CLASS		
CDAGG	rear	
11 b) Will the	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	No TYes
Le four	isseur sera-t-ll tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	V Non Oui
1,000		
PRODUCTIO	N	
- 10-20-10	The state of the s	u Filia Filia
	roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipmer	No Yes
occur at	the supplier's site or premises?	
	illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PRO	ICOL
evou Ci	ASSIFIÉ?	**
	N TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
INFORMATIO	IN TECHNOLOGI (II) MEDIA / SUPPORT RELATIFATA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (II)	
L. L.	보이 그는 이번에 가면에 보고 있는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없다.	
11. d) Will the	upplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes
informa	on or data?	LA MOIT LOUI
Le four	isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement de	S
renseig	nements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	
		2
11. e) Will then	be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?	J No Yes
Dispose	ra-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence	Non L_Oui
gauven	ementale?	<u> </u>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canada'

Government of Canada

Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

EP067-171663

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

lisa	iteur	s qu	online (via th ii remplissent	le formula	ire en lig	ne (par Interi	net), les répon	ses aux c	luestions	resp précé	onse	es to tes s	previous que ont automatiq	stions, uement s	alsies	
			CL	ASSIFIED CASSIFIÉ			NATO						CCMSEC			
		A	0	CONFIDENTIAL	SECRET	for Securit	NATO RESTRICTED	NATO	NATO- SECRET	COSMIC	PROTECTED			CONFIDENTIAL	Secret	TOP SECRE
^		,	CONFIDENTIAL	DESMEI	THES SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE.	NATO CONFIDENTIEL	0.5	SECRET COSMIC TRES SECRET	Ą	8	c	CONFIDENTIEL		TRÉS SECRE	
						1		11								
							40 600	1.000								
	FRO	PROTECTI	apitulatif,	PROTECTED CL PROTEGÉ C B C CONFIDENTIAL	PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIE	FROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIE TOP SECRET CONFIDENTIAL SECRET TRES	PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIE SECHET RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL SECRET SECHET NATO SECHET DIFFUSION	PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIE NATO CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL NATO NATO SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL NATO NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL NATO	PROTECTED CLASSIFIED NATO NATO NATO CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET NATO NATO NATO SECRET SECRET NATO NATO NATO NATO CONFIDENTIAL SECRET NATO NATO NATO NATO CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL	PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIED NATO NATO COMPICENTIEL SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET RESTRICTED NATO COMPICENTIEL SECRET RESTRICTED NATO COMPICENTIEL TRES	PROTECTED CLASSIFIED CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET COSMIC PROCESSIFIC COSMIC	PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIED NATO NATO COSMIC PROTECT B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SEGRET TOP PROTECT SECRET TRES NATO NATO COSMIC A B SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL TRES	PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIED NATO NATO COSMIC PROTECTED CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED NATO COSMIC SECRET COSMIC COSMIC SECRET COSMIC A B C	PROTECTED CLASSIFIED CCASSIFIED NATO NATO CONFIDENTIAL SECRET SCHOOL TRES NATO NATO CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED NATO NATO SECRET COSMIC PROTECTED CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TRES NATO NATO CONFIDENTIAL COSMIC A B C CONFIDENTIAL SECRET TRES SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL TRES	SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF FROTECTED CLASSIFIED CCASSIFIE CCASSIFIÉ CCASSIFIÉ NATO NATO NATO SISMIC PROTECTED PROTEGE CONFIDENTIAL SECRET CONFIDENTIAL SECRET TAS NATO NATO COSMIC A B C CONFIDENTIAL SECRET CONFIDENTIAL SECRET DIFFUSION CONFIDENTIAL TRÉS	

jointes).



Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

EP087-171663

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PAR				\$ 57 % (21% 1)		
13. Organization Project Authority /	Chargé de projet de l'o	rganisme		- Andrews		Color of the State
Name (print) - Nom (en lettres moulées).		Title - Titre		Signa /pu	lemin I	Wally Leonard 2016, 10.03 11:52:18
Leonard, Wally		Senior Proje	ct Manager	1	consig	-04'00'
Telephone No N° de téléphone 819-956-7369	Facsimile No N° d 819-956-6779	e télécopieur	E-mail address - Adresse co wally.leonard@pwgsc.gc.ca	ourriel	Date 2016/10/03	V1307
14 Organization Security Authority	/ Responsable de la sé	curité de l'orga	nnisme		1111	
Name (print) - Nom (en lettres moul	ées)	Title - Titre		Signature	1/1/	
Maheux, Marc		so			1/1	
Telephone No Nº de téléphone 613-998-5021	Facsimile No Nº di 813-949-2331	e télécopieur	E-mail address - Adresse co marc.maheux@tpsgc-pwgsc.gc		Date 4/10	12016
15 Are there additional instructions Des instructions supplémentain				ont-elles jointe	s?	No Yes Non Oul
16. Procurement Officer / Agent d'a	pprovisionnement					
Name (print) - Nom (en lettres moul	ées)	Title - Titre		Signature		
	ě					N =
Telephone No Nº de téléphone	Facsimile No Nº de	e télécopieur	E-mail address - Adresse of	courriel	Date	
17. Contracting Security Authority /	Autorité contractante er	n matière de se	écurité			10/1
A man a deliber Ka Calain	officer, Contract Security ac-pwgsc.gc.ca	1477		Signature	0	Ma
Telephone No No de telephone - 17	gracsimile No.º N° d	e telécopieur	E-mail address - Adresse of	courriel	Date C	cf. 4 roll

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

(N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux Réaménagement 5 ^{ième} et 7 ^{ième} étages, PdP Phase IV 140 Promenade du Portage, Gatineau, Québec					Nº de contrat.		
					N° de projet R.079067.0	002	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal		Adresse (No., rue)		Ville	Province Code		
Nom de l'assuré (Entre Postal	epreneur)	Adresse (Nº	r, rue)	Ville	Prov	vince Code	
Assuré additionnel Sa majesté la Rein	e du chef du Canada représe	entée par le Mi	nistre des Tra	ıvaux publics et de	es Services gouver	nementaux	
Genre d'assurance	Compagnie et Nº de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie			
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux	
Responsabilité civile des entreprises				\$5 000 000.00	*\$10 000 000.00	\$5 000 000.00	
Responsabilité complémentaire/ excédentaire.				\$	\$	\$	
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$ (le montant doit être égal ou supérieur à la somme de la valeur du contrat)			
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.							
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier) Numéro de téléphone							
Signature					D	ate J/M/A	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20171663

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B Project No. - N° du projet R.079067.002

Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa maiesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis:

- Dynamitage. a)
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- Reprise en sous-œuvre. c)
- Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel d) ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- un « Plafond global général » d'au moins *10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2. « Indemnité d'assurance »

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/R/R2900D/2).

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20171663

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B

Project No. - N° du projet R.079067.002

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)

20171663

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

FG 360

File No. - N° du dossier FG360 EP076-171663/B

Project No. - N° du projet R.079067.002

ANNEXE D - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- Conformément à la clause IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			